

Barèmes pour le calcul des aides FNASCE

Manifestations nationales (challenges- manifestations culturelles ou séjours CGCV)

Revenu mensuel de référence	Séjour en France ou CEE % du montant payé par la famille déduction faite des aides éventuelles	Séjour linguistique ou séjour hors CEE % du montant payé par la famille déduction faite des aides éventuelles
Jusqu'à 350 €	50 % du montant payé par la famille déduction faite des aides éventuelles	30 %
De 351 € à 500 €	30 %	20 %
De 501 € à 750 €	20 %	10 %

Séjours organisés ASCE ou les régions

Revenu mensuel référence	Séjour en France ou CEE % du montant payé par la famille déduction faite des aides éventuelles
Jusqu'à 350 €	50 %
De 351 € à 750 €	30 %

Aides au transport

Manifestations nationales (challenges sportifs - manifestations culturelles - séjours gratuits)

Trajet kilométrique - Nombre de km (aller + retour x 0,15 €) + frais de péages	L'aide fédérale correspond et est limitée à 35 % maximum du montant des frais engagés, (et seulement si l'ASCE participe). Cette aide ne peut être inférieure à 20 €.
--	---